

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet 23.054	Date du dépôt 24.10.2023	Heure du dépôt 10:12	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Distribué la première fois lors de la séance du 24.10.2023			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le : .....			
Décision : .....			
Délai pour classement : .....			
Classement : .....			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : socialiste		
Titre : Taxe sur les spectacles : non à l'abolition, oui à sa répartition !		
Contenu : la taxe sur les spectacles perçue par la Ville est actuellement reversée au budget général. Le groupe socialiste propose d'affecter désormais le produit de la taxe sur les spectacles à l'encouragement des activités culturelles et sportives. En effet, d'une part, les personnes qui fréquentent les manifestations visées par la taxe fréquentent également des infrastructures soutenues par la Ville. Cela correspond à une contribution à leur entretien. D'autre part, les entités organisatrices sont pour la plupart soutenues également par des subventions.		
Développement ( <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i> ) :		
Remise en cause par les cinémas, contournée par les manifestations à prix libre, compliquée à mettre en œuvre, la taxe sur les spectacles mérite tout de même d'être maintenue, mais en étant plus logique dans son affectation, ceci pour répondre au souci de compréhension et de consentement à l'impôt.		
Elle n'est pas compréhensible par la population, ni par les organisateurs·ices de spectacles parce ces dernier·ères n'en perçoivent pas l'utilité. La compréhension et l'acceptation seraient tout autre, si cette taxe était réinvestie (réaffectée) afin de promouvoir le sport et la culture notamment auprès de certaines populations (les jeunes, les nouveaux arrivants, les familles à revenus très modestes, etc..). Il s'agirait donc de créer un cercle vertueux, la taxe servant finalement à amener davantage de publics vers le sport et la culture.		
Plutôt que de se priver d'une recette comme le propose le projet d'arrêté déposé par le PLR, nous proposons de la réinvestir en faveur de ceux qui la financent, mais avec une totale transparence et dans un but de promotion.		
Le groupe socialiste demande donc au Conseil communal d'étudier :		
<ul style="list-style-type: none"><li>- La création d'un fonds (ou d'un autre dispositif) alimenté par la taxe sur les spectacles et qui permettrait de promouvoir le sport et la culture en faveur de certains publics et de soutenir certaines manifestations culturelles et sportives dans l'objectif d'aller vers une plus grande diffusion à tous les milieux.</li><li>- La création de ce fonds ne devrait avoir aucune incidence, en terme de diminution, sur les subventions actuelles versées au sport et à la culture.</li></ul>		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : oui		
Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Mathias Gautschi		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Andrea Moretti	Alicia Maillard Tola	
Karim Djebaili	Pierre-Alain Borel	

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : [Chancellerie.communaleCHX@ne.ch](mailto:Chancellerie.communaleCHX@ne.ch)